

retira, soit une protection efficace contre ces gens, ce sera, nous en sommes certain, une grande satisfaction pour le promoteur de la loi.

Si, dans tous les cas, on pouvait invoquer la justice humaine et croire que son verdict soit consciencieux, ce serait encore un demi-mal, mais, hélas, ! nous savons en quoi elle consiste, cette bonne justice des hommes : c'est toujours le plus fort qui a raison.

Quelquefois, la justice divine, qui est, paraît-il, immuable, vient à la rescousse et punit les coupables. Mais les victimes n'en sont pas moins lésés.

C'est ainsi que nous en avons un exemple aujourd'hui dans notre bonne ville de Montréal. Un de ces spéculateurs avait amassé sur des ruines une fortune s'élevant, suivant ses propres chiffres, à près d'un demi-million. Tout à coup, sans aucune raison apparente, il fut frappé dans sa famille et dans ses biens. Il perdit tout et il traîne les rues.

Il ne perdit pas l'honneur, car il n'en avait jamais eu, mais tout le reste lui fut enlevé.

C'est bien fait.

JUSTUS.

LA SAINTE CHARITE

La lettre circulaire publiée un peu plus loin m'a été envoyée par un des hommes les plus importants de Montréal, bon catholique, croyant et pratiquant, ayant des relations journalières avec l'archevêché, et ami personnel de Monsieur Bruchési.

Il n'y a pas un mot de commentaire, mais j'ai bien compris la pensée de l'expéditeur avec lequel j'ai souvent causé de l'esprit d'accaparement de nos saintes communautés.

Jusqu'à présent, nos dignes sœurs s'étaient contentées de concocter des *schemes* quelconques pour détrousser les citoyens et se contentaient d'envoyer leurs cabaleurs enjuponnés récolter la riche moisson que la foi de notre peuple fait tomber dans

leurs mains. Aujourd'hui, elles ont trouvé mieux que cela et tout en se servant des anciens trucs, elles y ont ajouté des méthodes nouvelles et des plans fin-de-siècle qui ne manqueront pas d'augmenter le numéraire dans la sainte caisse, et de leur permettre de bâtir de nouvelles casernes pour enrégimenter nos filles et les former à l'art de la mendicité bien entendue, pour la plus grande gloire de Dieu, et le bénéfice des saintes baraques.

En spéculant sur la vanité de quelques Canadiens enrichis dans le commerce de cirage ou tout autre, elles les ont facilement décidés à prêter leur nom à l'*Œuvre* (vous avez remarqué que c'est toujours l'*Œuvre*), et à solliciter parmi leurs amis des souscriptions destinées à grossir le trésor.

La circulaire se lit comme suit :

Montréal, le 14 mars, 1900

Monsieur,

Répondant à l'appel de Monseigneur l'archevêque de Montréal, un certain nombre de citoyens ont résolu de fonder une association d'hommes pour venir en aide aux Révérendes Sœurs de la Miséricorde dans l'œuvre si charitable de la Crèche qu'elles ont inaugurée, il y a deux ans.

Une assemblée de citoyens aura lieu sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Bruchési, dimanche le 18 mars courant à 2½ heures p.m., au couvent des Révérendes Sœurs de Miséricorde, 34^e rue Dorchester, dans le but de jeter les bases de cette association et de délibérer sur les moyens qu'il y aurait à prendre pour réaliser ce projet.

Vous êtes instamment prié de prendre part à cette réunion à la suite de laquelle on pourra, si on le désire, visiter la Crèche.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,

Pour le Comité provisoire.

JOSEPH LAMOUREUX.

JOS. B. GIGUÈRE.

Avec la subvention du gouvernement, les bénéfiques que rapportent la Maternité, les quêtes quotidiennes et les carottes que